L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN 23 JUILLET.

LA DISCUSSION SUR LA LOI DES POUVOIRS PUBLICS.

Nous lisons dans la *France* du 8 juillet:

L'ensemble de la loi organique des pouvoirs publics a été adopté aujourd'hui, en deuxième lecture, par 546 voix contre 97.

Il n'y a pas eu de réel débat. Un intransigeant de l'extrême gauche, M. Marcou, a pris la parole pour soutenir la permanence des Assemblées. Son amendement n'a rallié que 25 voix; c'est tout ce que les vétérans du républicanisme dogmatique de 1848 ont pu détacher des gauches.

M. Louis Blanc, souffrant, avait cédé la parole à M. Marcou pour défendre l'amendement relatif à la permanence de l'Assemblée.

M. Marcou, en son nom et au nom de ses amis, se prononce en faveur de la dissolution, mais ils ne veulent pas aborder la dissolution avec la loi actuelle des maires et avec l'état de siége, car ce serait se dissoudre dans de mauvaises conditions. Il faut, dit-il, faire des efforts pour rétablir l'ancien état de choses, la liberté de la presse, les maires nommés par les conseils municipaux et la liberté électorale.

A ces mots, des protestations rappelant les actes des hommes du 4 septembre s'élèvent dans l'Assemblée.

M. Marcou ajoute: Avons-nous la République, et quelle est cette république? Si vous voulez une République conduisant à la Restauration monarchique, vous faites tout ce qu'il faut pour cela; le président actuel est au pouvoir en attendant que le roi y monte.

M. Marcou passe en revue les prérogative presque *divines* (textuel) dévolues au maréchal, et il conclut au rejet des lois constitutionnelles.

M. Buffet a répondu à M. Marcou par un discours très remarquable.

—On veut, a-t-il dit, se garder d'un coup d'Etat, inscrire dans la loi des articles spéciaux à ce sujet, mais on a agi ainsi en 1848, quel a été le résultat? Pour moi, j'estime qu'il n'est qu'un moyen de rendre impossibles les coups d'Etat, c'est d'assurer au gouvernement l'appui, l'affection de tous les honnêtes gens, des travailleurs; c'est de comprendre que le gouvernement doit représenter la moyenne des opinions, se refusant à s'avancer jusqu'aux extrêmes, mais se maintenant inflexiblement dans ces régions tempérées où l'accord peut toujours se faire au nom du bon sens et des intérêts communs.

Cette déclaration très sage, très pratique a décidé du vote de la loi. Après quelques observations de M. Dufaure, M. Laboulaye a retiré au nom de la commission l'amendement portant que l'Assemblée pourrait être convoquée extraordinairement sur la demande du tiers plus un de ses membres.

Les quatorze articles ont ensuite été successivement adoptés par assis et levé à l'unanimité, l'extrême droite seule persistant à s'abstenir.

La *France* dit à propos du vote dans cette séance:

La République n'a donc plus contre elle que les intransigeants de gauche et de droite: au scrutin final, 97 suffrages seulement se sont prononcés contre le passage à une troisième délibération. Un vote précédent sur un amendement de M. Marcou nous permet de déterminer les forces respectives des deux parties: 24 voix appartiennent à l'Union républicaine, 73 aux chevau-légers.

L'importante déclaration de la droite modérée n'ouvre-t-elle pas la porte à de nouvelles négociations?

LA RUPTURE DU CENTRE DROIT.—Une dépêche parle d'une rupture du centre droit. Elle était prévue paraît-il, car voici ce qu'en disait le *Moniteur universel* du 7 juillet:

"Une nouvelle réunion doit avoir lieu, aujourd'hui, à Versailles et, d'après nos renseignements, il pourrait se faire que l'examen des moyens propres à hâter la dissolution amenât une véritable rupture entre les membres du centre droit, lequel est, à vrai dire, scindé presque irrémédiablement, depuis le vote des lois constitutionnelles.

"Le groupe de Clercq, où Sacaze, paraît de plus en plus disposé, non-seulement à se rallier à la politique de la droite, mais encore à se faire le trait d'union officieux entre cette fraction de l'Assemblée et le groupe de l'Appel au peuple, tandis que les membres du centre droit qui ont voté la Constitution du 25 février, inclinent de plus en plus à se rapprocher des idées soutenues et patronnées par le centre gauche. On assure donc que, dans la réunion de ce jour, M. Sacaze doit, au nom du groupe qu'il préside, combattre la prompte dissolution, et on ajoute qu'il est résolu, ainsi que ses amis, à voter contre tous les projets tendant à faire avancer les élections, qui, de l'avis de la droite, ne peuvent avoir lieu qu'au printemps de 1876. La fraction constitutionnelle du centre droit qui suit plus particulièrement les inspirations de MM. Bocher, Lambert, Sainte-Croix, etc., est, croyons-nous, d'une opinion différente, et c'est de ce dissentiment que sortirait, selon toute apparence, la rupture qu'on prévoit."

L'AFFAIRE CASSAGNAC-GAMBETTA.

Nous avons publié, dans notre numéro du 21 courant, le cartel adressé par Granier de Cassagnac (et non par son fils Paul) à Gambetta. Ce dernier a cru qu'il était un trop grand personnage pour répondre lui-même et il a fait publier par son organe la *République française* la déclaration suivante:

"Plusieurs journaux bonapartistes, l'*Ordre*, le *Pays*, la *Patrie*, le *Soir*, ont publié une lettre qui a été adressée à M. Gambetta, député de la Seine, par M. A. Granier de Cassagnac.

"Dans cette lettre, M. Granier de Cassagnac demande à M. Gambetta une réparation par les armes, au sujet d'une polémique engagée récemment entre le journal le *Pays* et la *République française*; M. Gambetta n'a pas de réparation à accorder: il n'en accordera point.

"S'il est parfaitement exact que la *République française* tient à honneur de suivre et de défendre la politique républicaine, telle que la comprend, l'expose et la pratique l'honorable député de la Seine, il n'est pas moins exact que les rédacteurs de la *République française*, ainsi qu'ils l'ont plusieurs fois déclaré, sont et demeurent responsables, chacun en ce qui le concerne, des articles insérés par le journal, et dont ils sont les auteurs.

"A un autre point de vue, il n'est pas inutile que M. A. Granier de Cassagnac sache que M. Gambetta n'est pas et ne saurait être à la disposition du premier ou du dernier venu de ses adversaires, ou de ses ennemis politiques. Il a d'autres charges et d'autres devoirs envers son parti, envers la France et la République."

Enfin, répondant à M. Paul de Cassagnac:

"C'est lui, dit la *République*, qui a engagé cette polémique, et c'est lui qui la déserte." Elle ajoute: "Nous pouvons affirmer à M. Paul de Cassagnac qu'il y a ici quelqu'un qui n'est pas "quelque gueux polonais ou garibaldien," et qui est fort curieux de savoir jusques à quand le matamore bonapartiste se dérobera."

—M. Granier de Cassagnac père a adressé à l'*Ordre* la lettre suivante:

"Paris, 6 juillet.

"Monsieur le rédacteur,

"Vous avez lu et vous reproduirez, je l'espère, la réponse de M. Gambetta.

"Il me fait dire par son journal qu'il ne se battra pas, et que *ses charges et ses devoirs envers son parti, envers la France et la République*, ne lui laissent pas le loisir nécessaire pour veiller au soin de sa dignité et de son courage.

"M. Gambetta est donc bien modeste pour ce qui le touche; mais, quelque petite que soit la place que, dans l'accomplissement de ces vastes devoirs, il réserve à sa personne, il n'est pas inutile qu'il sache qu'au besoin ma botte saura la trouver.

"Agréez, etc.

A. GRANIER DE CASSAGNAC."

On annonce que M. Clemenceau a envoyé un témoin à Paul de Cassagnac.

DUELS DE JOURNALISTES.—Malgré le duel entre Rosati et Perivier, la *Presse* n'en continue pas moins sa polémique personnelle, par la plume de M. Debroussé, contre M. de Villemessant. Cette polémique va même au-delà de ce qu'on appelle le vocabulaire de la langue verte. Finalement, M. Desbrousses, directeur de la *Presse*, a envoyé un cartel des plus salés à M. de Villemessant. La partie est donc sérieusement engagée.

On prétend aussi que M. de Franclieu aurait envoyé des témoins à M. de Saint-Genest, du *Figaro*.

Enfin, M. Clemenceau a envoyé ses témoins à Paul de Cassagnac.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
GEO. L. MAYER, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.
C. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont Breau.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse Pointe.
F. F. BERRAU, à la Passe-Christiane.
A. NEVEU, Vermillonville.
LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).
A. BOYER, Moreauville, (Avoyelles).
R. BICULFI, Houma (Terrebonne).
SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.
EDGARD DELERY, Baie St-Louis, (Miss).

APPEL
EN FAVEUR
des victimes de l'inondation dans le Midi de la France.

Il y a un mois à peine, les rapports reçus du Midi de la France, annonçaient que les récoltes présentaient une apparence magnifique et tout semblait promettre à cette région une année prospère et heureuse. Hélas! Quelques jours ont suffi pour couvrir d'un voile de deuil les riantes vallées qu'arrosent la Garonne, le Tarn et l'Adour. Aux dégâts déjà considérables occasionnés, au commencement du mois de juin, par des pluies torrentielles, est venue s'ajouter une effroyable dévastation produite par une inondation, dont il n'y a pas d'exemple dans les temps modernes. Une fonte prématurée des neiges a déversé dans tout le bassin de la Garonne et de l'Adour, des montagnes d'eau qui, s'ajoutant aux flots déjà débordés des rivières, ont jeté partout la ruine et la mort. Les dépêches télégraphiques ne nous donnent, sans doute, qu'une idée imparfaite de la désolation qui a remplacé dans les villes, les villages et les campagnes la joie et l'espérance.

Pour que des quartiers d'une grande ville, des ponts en pierres comme ceux de Toulouse et de Tarbes, des villages entiers aient été détruits par les eaux, il faut que le fléau ait eu une puissance dévastatrice sans précédents, et le cœur se serre à la pensée des ravages et des ruines que les flots ont causés sur leur passage.

Cette catastrophe inattendue a pris les proportions d'une calamité nationale. Le chef de l'Etat, l'Assemblée et les populations de toutes les parties de la France ont noblement répondu aux cris de détresse qui leur arrivaient des régions inondées. Mais le désastre est incalculable et il ne pourra être réparé que partiellement par les contributions publiques et particulières.

Plusieurs milliers de personnes ont péri et bien des familles vont rester sans soutien. Cent milles personnes, nous dit une dépêche, n'auront, pendant des mois d'autres moyens de subsister que les ressources qui leur seront fournies par la charité publique. Nous ne savons à combien de milliers s'élève le nombre de ceux qui ont perdu avec leur récolte de cette année, leurs animaux, leurs instruments aratoires et les éléments de plusieurs récoltes à venir.

En présence d'un si grand malheur—nouvelle épreuve qui frappe la France au moment où elle se flattait d'avoir déjà réparé les pertes matérielles que lui avait fait éprouver une guerre funeste—les Français résidant à l'étranger ne pouvaient rester insensibles aux souffrances de leurs compatriotes.

Sur l'invitation de quelques-uns d'entr'eux un assez grand nombre de français habitant la Nouvelle-Orléans se sont assemblés et ont constitué un comité qu'ils ont chargé de recueillir des souscriptions pour venir au secours des victimes de cette terrible inondation.

Le comité adresse cet appel à tous ses compatriotes de la ville de la Nouvelle-Orléans et des paroisses de la Louisiane avec la conviction profonde qu'il sera bien accueilli partout.

Le comité n'ignore pas la gêne et la misère qui pèsent malheureusement sur toutes les classes de la population en Louisiane, mais il pense que chaque français voudra, pour cette occasion exceptionnelle, contribuer dans la limite de ses moyens ou du possible, au fonds de secours qui sera envoyé en France comme témoignage de sympathie envers ceux de nos compatriotes du Midi qui ont été atteints par le fléau.

Si le comité ne fait pas un appel direct à la population louisianaise, qui a témoigné d'une façon si généreuse de ses sentiments d'humanité et de ses sympathies pour la France à l'occasion de la dernière guerre, c'est qu'il ne lui paraît pas convenable, dans les conditions exceptionnelles qui ont imposé de si lourds fardeaux à la Louisiane, de demander à d'autres qu'à ceux qui sont nés en France, de s'imposer un nouveau sacrifice. Mais ce sera avec un profond sentiment de reconnaissance qu'il recevra les contributions qui lui seront envoyées par tous les amis de l'humanité et de la France qui résident en cet Etat.

Le comité prie instamment tous ceux qui sont disposés à contribuer à l'œuvre de secours, de vouloir bien remettre leur offrande aussitôt que possible, afin que l'envoi des fonds puisse être effectué dans un bref délai. Donner à propos est donner doublement.

Cette recommandation s'adresse à ceux de nos compatriotes des paroisses qui seraient disposés soit à envoyer leurs contributions directement au comité, soit à organiser eux-mêmes des comités locaux.

Les porteurs de listes sont également priés d'effectuer un premier versement des sommes qu'ils auront déjà recueillies, du 15 au 20 courant, entre les mains du trésorier.

Le comité fait appel, pour l'aider à remplir dignement sa mission, au concours de tous ses compatriotes et de toutes les âmes généreuses qui savent compatir à l'infortune.

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1875.

Au nom du comité de souscription,
Le président,
FÉLIX LIMET.

Le secrétaire,
J. B. MONDIEGT.

SOUSCRIPTION
EN FAVEUR
des victimes de l'inondation dans le Midi de la France.

Des listes de souscription pour venir au secours des malheureux victimes de l'inondation dans le Midi de la France, sont déposées aux adresses suivantes:

Membres du comité:

Président honoraire: M. le VICOMTE D'ABZAC, consul de France, rue St-Louis;
Président: FÉLIX LIMET, bureaux de l'*Abeille* rue de Chartres No 73;
Vice-présidents: Joseph Girod rue du Maine No 72;
Edgar Larue, Cour Gallier;
D. Pocheiu, rue du Canal No 102;
G. Maylié, rue Calliope No 83;
Alex. Hausse, au City Hotel;
Th. Forest, rue Hancock, (3e district.)
Hte. Salomon, rue Vieille Levée No 78;
L. Torle, hôtel Washington, à Milneburg;
F. Tujague, rue de Chartres No 14;
D. A. Chaffraix, rue la Douane No 54;
Editeur du *Propagateur Catholique*, rue Royale No 167;
Trésorier: J. B. Camors, rue Tchoupitoulas No 61;
Secrétaire: J. B. Mondiegt, banque des Workingmen, rue du Canal No 94;
Membres: Ernest Mérilh, maison A. Rochereau & Co., rue St-Louis;
Léon Godchaux, rue du Canal No. 81;
Jean Schweitzer, rue Royale No. 166;
E. Guillemet, rue de la Douane No. 53;
B. Anthony, coin Ursulines et Peters;
J. P. Dubarry, Marché Dryades;
Théo. Gollain, coin du Maine et Vieille-Levée;
Jules Manaux, coin Poydras et Remparts;
P. Gendre, rue des Magasins, coin Peniston, (6e district);
F. Renaudin, Marché Ste-Marie;
L. Grégoire, rue St. Andrew No. 248, et Magazine Market.
J. Bayle, rue de Chartres No. 40;
J. Sénac, rue Ste-Anne, coin Chartres;
G. Bonnecarrère, maison Blanche, rue du Canal;
Arthur Jaric, restaurant Boudro, Milneburg;
M. Vergniole, rue Decatur No. 73;
P. Canteron, rue Bienville No 441;
P. Marcou, rue Baronne, coin Poydras;
John Strenna, rue Bourbon No 16;
R. de Gas, rue Commune No. 161;
J. P. Dutrey, Marché Dryades;
C. Gouzy, rue des Français No. 133;
J. Desca, rue Vieille-Levée No. 53, coin Bienville;
Léon Vallon, rue Gravier No. 182;
J. Ségassie, rue Vieille-Levée No 17;
R. Laffon de Ladébat;
A. Walz, rue Conti No. 24;
L. Chaplain, rue Royale No. 13;
L. Grand, cour Gallier rue Carondelet;
A. Paris, rue Bourgogne No 86;
B. Bobée, marché Tremé;
Antoine Alciator, rue St. Louis No 65;
St. Cyr Fourcade, rue du Canal, coin Remparts;
F. Carrère, rue Peters No 8 (2e District);
André Madlhes, marché Poydras;
A. Jas, rue de Chartres No 103;

François Carrazé, aux Abattoirs;
A. Bonnet, rue Royale No —;
Jacques Alt, encoignure Pologne et Amour;
Paulin Petiton, à St. Jean Baptiste;
J. Chipot, à Alger;
A. Dudoussat, Passage de la Bourse No 136

A vendre.

A VENDRE au chantier de bois de construction (Star Planing Mill and Lumber Yard), au coin des rues Calliope et Remparts:
Bois pour plancher (flooring) à $17 50 les mille pieds, livré.
Planches pour plafond (sceilling) à $12 00 les mille pieds, livré
R. W. Boards à $13 00 les mille pieds, livré.
Conditions—Comptant.
NICHOLAS CONNELL.
11juin—1an DMarJ.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit:

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 23.
16 Compagnie Lafayette No. 1.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Précinct.
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Charles.
42 Case à pompe No. 20, rue Thalie.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Galennié et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 18, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magazins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
*81 Coin Canal et Camp.
*82 Case à pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 13.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pélican H. & L. No 4, rue du Basin.
151 Canal et Robertson, Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hopital et Dauphine.
217 Case à pompe No 10, rue Dumaine.
231 Coin Tremé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Barracks.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
241 Case à pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Broad.
252 Case Hook & Ladder No 3.
253 Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de police, rue Champs Elysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons Enfants et Champs Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Labarre et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poète et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
*513 Cotton Press et Levée.
514 Marché Washington.
*515 Coin Clouet et Remparts.
*612 Case à pompe No 24, Grands Hommes.
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
*615 Casernes des Etats-Unis.
*616 Coin Raynes et Dauphine.

ANALYSE DE LA LOI MILITAIRE DU 27 JUILLET 1872,
AU POINT DE VUE DES PÉNALITÉS.

Le travail suivant que monsieur le Consul de France a bien voulu nous communiquer, complète les informations que nous avons déjà données sur le service militaire en France.

Tout Français ayant plus de vingt ans et moins de quarante ans doit le service Militaire,
Soit dans l'armée active,
Soit dans la réserve de l'armée active,
Soit dans l'armée territoriale,
Soit dans la réserve de l'armée territoriale.

TOUT FRANÇAIS ENTRE VINGT ET QUARANTE ANS, SANS AUCUNE ESPÈCE D'EXCEPTION POUR QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT, DOIT SE FAIRE INSCRIRE SUR LE REGISTRE AD HOC TENU AU CONSULAT LE PLUS VOISIN DE SA RÉSIDENCE.

Quiconque ne se fait pas inscrire est déféré aux Tribunaux ordinaires, et puni d'une amende de dix francs à deux cents francs; il peut, en outre, être condamné à un emprisonnement de quinze jours à trois mois.

En temps de guerre la peine est double.

Toute fraude ou manœuvre par suite de laquelle un jeune homme a été omis sur les tableaux de recensement ou de tirage est punie d'un emprisonnement d'un mois à un an.

Les auteurs ou complices sont punis des mêmes peines.

Tout homme qui, ayant reçu un ordre de route, ne se rend pas à sa destination dans les délais fixés, est puni, sauf le cas où il peut présenter une excuse valable, d'un mois à un an de prison en temps de paix et de deux à cinq ans en temps de guerre. Dans ce dernier cas, à l'expiration de sa peine, il est envoyé dans une compagnie de discipline.

En temps de guerre les noms des insoumis sont affichés dans toutes les Communes du Canton de leur domicile.

Quiconque a recélé ou pris à son service un insoumis, ou favorisé son évasion, empêché ou retardé le départ d'un jeune soldat est puni de vingt à deux cents francs d'amende, et d'un emprisonnement qui peut aller jusqu'à six mois.

Ne compte pas pour les années de service militaire, le temps passé en prison en vertu d'un jugement.

Le Consul refusera désormais sa protection à tout français qui ne se sera pas conformé aux prescriptions de la Loi Militaire.

GERMANIA INSURANCE COMPANY
BUREAUX No 124 DE LA RUE DE LA COMMUNE,
NLLE-ORLEANS.
INCORPORÉE EN 1866,
ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.

H. ZUBERBIER, Président.
PH. W. DIELMAN, Vice-Président.
EMIL MAJER, Secrétaire.
H. KNOTZSCH, Inspecteur.

DIRECTEURS:

J. Armbruster,	J. Kohn,	B. F. Theurer,
G. H. Braughn,	Geo. Binder,	P. Thormachlen,
H. Curtius,	G. L. L. Mayer,	J. Voelkel,
C. Del Bondio,	H. Oertling,	Frank Vattar,
P. W. Dielmann,	H. Bedwitz,	J. J. Weckerling
A. Gaiser,	L. Reder,	J. A. Webert,
L. Grunewald,	Thomas Schorr,	H. Zuberbier,
J. Hassinger,	H. Schultz,	F. M. Ziegler.

3 juin—1 an

Chaussures.

L'actif et entreprenant fabricant de bottes et de souliers,

ERNEST CABAUD,

Au No 83 de la rue Royale, Nlle-Orléans, Lne.,

ANNONCE à ses amis et au public qu'afin de répondre à la demande toujours croissante de ses célèbres chaussures à vis, il a ajouté à son établissement une nouvelle machine perfectionnée qui vient d'arriver de Paris et surpasse tout ce qu'il y a de ce genre dans ce pays sous le rapport de la rapidité, de l'élégance et de la durée du travail; elle le met à même de remplir les ordres rapidement et à des prix réduits.

Guêtres à dessus en peau de chevreau, maroquin ou peau de veau.......... $5.50
Guêtres unies, en maroquin ou peau de veau.......... $4.50

Bottes et souliers de tous les genres aux plus bas prix possibles. L'établissement n'emploie que la peau de veau et le maroquin français de la meilleure qualité.

M. Cabaud engage le public à ne pas acheter un soulier imitation fait au nord et vendu ici pour les véritables chaussures à vis françaises. C'est tout simplement un soulier ordinaire à cheville en cuivre et qui est inférieur, en tout, aux souliers de l'établissement Cabaud. Un essai en convaincra le public.
13mai—1an E. CABAUD.

PREMIÈRE FABRIQUE DU SUD
De Chaussures à Vis.
153..........Rue Royale..........153
Entre St-Pierre et Toulouse.
Et 28 rue St-Charles.

PIERRE PAVIA,

INVENTEUR BREVETÉ ET FABRICANT de Chaussures à Vis en tous genres. Garanties indévissables.

Elles ont obtenu la médaille d'or à la Foire de la Louisiane en 1872 et en argent en 1873.
30 avril—1an.

MEUBLES.

R. M. & B. J.
MONTGOMERY,
Marchands de Meubles.

Bureaux et salles d'encan, au Armory Hall, 87 rue du Camp.

Depuis la grande baisse dans les prix des meubles, nous avons acheté les assortiments de meubles les meilleurs et les plus choisis que l'on puisse trouver au SUD, comprenant des ameublements de salons, dorés et doublés de SOIE, REPS et CRIN; ameublements de chambres-à-coucher des derniers genres et des derniers dessins; ameublements de salles-à-manger; meubles de bureaux et de bibliothèques; meubles ordinaires pour habitation; Glaces Françaises et Allemandes que nous offrons à des PRIX défiant toute concurrence aux ventes privées ou d'encan. Ayant l'intention de demeurer en ville et de continuer nos affaires, il sera de notre intérêt en même temps qu'un plaisir de contenter nos clients. Avant d'acheter ailleurs, venez visiter nos magasins. 2 mars—6m

MEUBLES.

Banque d'Epargne des Citoyens,
GRUNEWALD HALL.
No. 22 rue Baronne,
J. L. GUBERNATOR, Président.
M. BENNER, caissier.

LES dépots faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépots payables à leur majorité: cela encourage les enfants à les augmenter toutes les semaines ou tous les mois et leur donne des habitudes d'économies qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépots de 10 cents et au-delà; elle alloue un intérêt de 6 pour cent qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.

Tous les dépots sont payables sur demande.

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 53
(Encoignure Bienville.)

Manufacture à vapeur de TABAC A FUMER ET A PRISER,
Et Importateur de CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES &c.
12 déc—1an Nouvelle-Orléans

Guérison gratuite des crises!!!

TOUTE personne atteinte de crises est priée de s'adresser au DR PRICE, qui lui enverra une bouteille de son remède par express,
GRATIS!
Les seuls frais sont ceux de l'exprès, lesquels, vu l'étendue de mes affaires, se montent à peu de choses.
Il étudie
Les crises ou l'épilepsie
depuis nombre d'années; il garantit que son remède opérera une guérison.
Ne manquez pas de lui en demander une bouteille, elle ne vous coûtera rien
Et vous Guérira,
quelque opiniâtre que soit le mal, quel que soit le nombre de remèdes que vous ayez essayés en vain.
Il envoie les circulaires et les témoignages
Avec la bouteille.
Donnez votre adresse, votre bureau de poste etc. et
Adressez votre demande au
Dr. CHAS. T. PRICE,
67 William street, New York.
20 fév—1an

Aux personnes qui souffrent de rhumatismes

Le grand nombre de personnes qui souffrent de cet affreux mal m'engage à offrir au public mon "ANTI RHEUMATIC MIXTURE" mélange pour le rhumatisme—qui seul soulage instantanément et, le plus souvent, guérit.

J'ai guéri, depuis quinze ans, des milliers de personnes en Louisiane et à la Nlle-Orléans, grâce à l'emploi de ce remède merveilleux et, ce qu'il y a de surprenant, une seule bouteille a suffi pour obtenir le résultat. Le "MIXTURE" ne guérit que les rhumatismes et, si, après la première bouteille le malade n'a pas recouvré la santé, c'est qu'il n'a pas de rhumatismes. C'est un fait que me prouve le grand nombre de guérisons que j'ai opérées. Je garantis que l'on ne se repentira pas d'avoir essayé ce remède et que l'on s'en trouvera bien. J'espère que les malades profiteront de mon remède et viendront ajouter leurs noms à ceux des personnes qui lui doivent leur guérison.

M. Jurgielewicz a en sa possession des centaines de certificats de guérison que lui ont fournies les personnes qu'il a traitées et qu'il montrera à quiconque le désirera.

A vendre par
W. L. JURGIELEWICZ,
Pharmacien au coin des rues Magasins et Thalie, Nlle-Orléans, Lne.
22nov—1an

Maison établie en 1857,
G. PITARD,
Importateur et marchand de
QUINCAILLERIE,

GRILLES pour cheminées, (GRATES,) PEINTURES, HUILES, VERNIS, VITRES PAPIERS PEINTS, &c.
221 & 223....rue du Canal....221 & 223
entre Remparts et Basin.
Autrefois au No 349 rue Commune.
6 mai—3m—MaJD

Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Commune et Baronne.
Nouvelle-Orléans, 20 juin 1875.

AVIS AUX ACTIONNAIRES.
Dividende payable sur les anciennes actions seulement.

LE 15 du courant, à une réunion des Directeurs de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, il a été déclaré un dividende de six piastres par ancienne action de la compagnie—dividende qui provient du bénéfice des six derniers mois et sera payé à dater du 5 juillet.

Les livres de transfert, pour les anciennes actions, seront fermés du 25 du courant au 5 juillet inclusivement.
W. S. BROWN, Trésorier.
20 juin—1m

L. C. ARNY,

A l'ancien établissement
Pour la mise en bouteille,
Nos 26, 28 et 30 de la rue Bienville,
(ancien magasin de J. A. Blaffer & Co.)

OFFRE à vendre, en bouteille,
ALE, PORTER
LAGER DE ST-LOUIS,
CIDRE & ALE AU GINGEMBRE,
VICHY, KISSINGEN et CONGRESS WATERS.

Ale draught de Philadelphie, de WM. MASSEY & CO.—une spécialité.

Ale et Porter en barriques, pour les metteurs en bouteilles; ale, porter et cidre en baril, pour le draught; fournitures de metteurs en bouteille; outils, bouchons, fil d'archal, étiquette aux plus bas prix. 2oct—1an

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Au No. 3 de la rue Carondelet,
A côté de la banque Nationale de l'Union

Cette compagnie incorporée en 1857, assure contre les risques de mer, de rivière et d'incendie. Elle règle et paie promptement les pertes.
A. CHIAPELLA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire.

—DIRECTEURS.—

Victor Maignan,	W. B. Schmidt,
L. F. Génères,	A. Bonnecaze,
R. Saloy,	H. Labasse,
J. Bayle,	H. Gally.
	A. Chiapella.

12 fév—1an

LES SOURCES CHAUDES,
(WARM SPRINGS,)

Dans le comté Madison, partie Ouest de la Caroline du Nord.

Ces sources sont à quatre milles de la ligne du Tennessee, sur les bords de la rivière French Broad, au beau milieu des plus hautes montagnes de l'Est du fleuve Mississippi, dans un pays qu'on a surnommé, avec raison, la Suisse de l'Amérique.

L'HOTEL n'est inférieur à aucun de ceux des villes d'eau des Etats-Unis; les eaux sont LIMPIDES, PUISSANTES, MINÉRALES et ÉLECTRIQUES, (température de 102 à 104 degrés Fahrenheit): elles égalisent la circulation, stimulent les organes de la sécrétion, et, le plus souvent, opèrent une guérison radicale de la goutte chronique et aiguë, des rhumatismes, de la paralysie, de la dyspepsie, de la névralgie, de la syphilis secondaire, des affections néphritiques et calculeuses, de la scrofule, des maladies de peau et des maladies auxquelles les femmes sont sujettes.

Il y a aussi, près des sources chaudes, une source froide dont la couleur de dépot et la température se rapprochent beaucoup des eaux sulfureuses jaunes de la Virginie; l'odeur sulfureuse en est beaucoup plus forte. On s'y rend aisément, de toutes les villes du Sud, par les lignes de chemin de fer qui convergent dans le Tennessee oriental par la voie de la Mobile, de Montgomery, d'Atlanta, de Knoxville à Morristown, Tenn. Orient.

Les billets d'excursion ou pour tout le trajet se vendent dans toutes les villes du Sud, à raison de trois cents par mille.

PRIX DE LA PENSION:

$40 par mois, $12 50 par semaine et $2 par jour. Moitié prix pour les enfants au-dessous de 10 ans, au-dessus de 2 ans, et les domestiques de couleur.
J. A. SAMPLE, directeur général.

Les personnes qui désireraient avoir les brochures et les circulaires sont priées de s'adresser au directeur ou aux pharmaciens de la ville.
18juin—1m

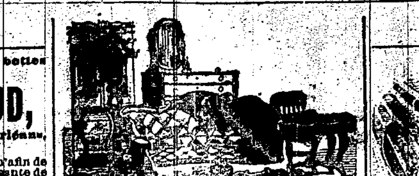

Jos. B. Hubbard

FABRICANT

ET

MARCHAND

DE

MEUBLES

TAPISSERIE,

MATELAS,

OREILLERS,

TRAVERSINS,

en mousse, crin et plumes.

—

Je viens d'opérer une nouvelle réduction dans mes prix et je mets en vente le plus grand choix de Bois de Lits, Armoires, Bureaux, Chaises, Tables, Lavabos, &c., qui se trouve dans le Sud.

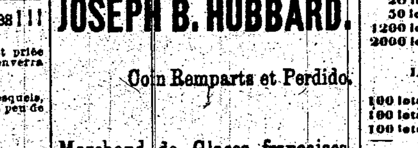

JOSEPH B. HUBBARD,

Coin Remparts et Perdido.

Marchand de Glaces françaises, allemandes et américaines, avec cadres dorés ou en noyer, pour dessus de cheminées ou panneaux, avec ou sans consoles.

—

Magnifiques Armoires à glace, simples ou doubles, en acajou, bois de rose, noyer ou chêne.

Plumes d'oies vivantes.

Porte-Linge.

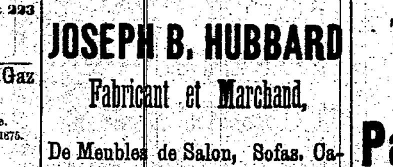

JOSEPH B. HUBBARD

Fabricant et Marchand,

De Meubles de Salon, Sofas, Canapés, Fauteuils, Chaises longues et Berceuses.

MATELAS A RESSORTS.

ECHELLES DOUBLES,

Les meilleurs ressorts pour Matelas.

Ample satisfaction garantie.

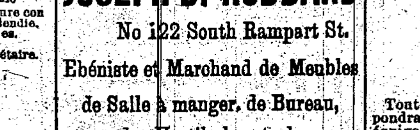

JOSEPH B. HUBBARD

No 122 South Rampart St.

Ebéniste et Marchand de Meubles de Salle à manger, de Bureau, de Vestibule et de Bibliothèque,

Meubles de Cuisine, d'Office, de Galerie et de Jardin.

—

Je continue la liquidation de mes affaires et je vends tout mon stock, en lots et à la pièce, aux prix les plus bas.

Conditions: Comptant.

JOS. B. HUBBARD.

122 Remparts, coin Perdido.
Bulletin

LOTERIE.

OCCASION RARE.

—LA—

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE

—FERA—

Le SAMEDI, 25 Décembre 1875,

UN GRAND TIRAGE EN OR.

Gros lot - $100,000!

Un lot à chaque six billets!

3580 LOTS,

Le tout s'élevant à plus de

UN DEMI-MILLION EN OR!

Le tirage commencera positivement le SAMEDI, 25 décembre 1875, à 10 heures du matin, à l'un des plus grands théâtre de la ville. Il sera accompagné d'un

Grand Concert Promenade

pour lequel les premiers artistes du pays ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un BILLET COUPON aura droit d'ASSISTER GRATIS.

VOYEZ LE PLAN!

PLAN EXTRAORDINAIRE!

20,000 BILLETS A $50.

LISTE DES LOTS:

Un gros lot	$100,000
1 lot	50,000
1 lot	20,000
1 lot	10,000
2 lots de $5000	10,000
4 lots de $2500	10,000
20 lots de $1000	20,000
50 lots de $500	25,000
1200 lots de $100	120,000
2000 lots de $50	100,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 lots d'approximation de $200	20,000
100 lots d'approximation de $100	10,000
100 lots d'approximation de $75	7,500

TOTAL:

3580 lots (en or) s'élevant à..........$502,500

PRIX DES BILLETS:

Billet entier	50 00
Demi-billet	25 00
Dixième de billet	5 00
Vingtième de billet	2 50

En vente à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE LA LOUISIANE.

S'adresser Lock Box 692, au bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

ON PEUT PAYER EN MANDATS SUR LA POSTE, POUR LETTRES ENREGISTRÉES, EN MANDATS DE COMMERCE OU EN ENVOYANT L'ARGENT PAR L'EXPRESS.

Remarquez et souvenez-vous

Qu'au grand tirage en or,

Du 25 décembre 1875,

TOUS LES BILLETS

—SONT—

Vendus pour des greenbacks

TOUS LES LOTS

—SONT—

Payés en Or.

On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.

On exigera d'excellentes recommandations

qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi

—ADRESSÉES A LA—

Compagnie de Loterie de la Louisiane

Nouvelle-Orléans, Lne.

Toutes vos lettres auxquelles on ne répondra pas seront considérées comme équivalant à un refus.
15mai

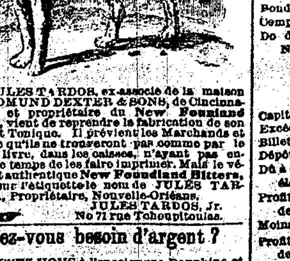

MR. JULES TARDOS, ex-associé de la maison EDMUND DEXTER & SONS, de Cincinnati, Ohio, et propriétaire du New Foundland Bitters, vient de reprendre la fabrication de son excellent Tonique. Il prévient les Marchands et le Public qu'ils ne trouveront pas comme par le passé de livre, dans les caisses, n'ayant pas encore eu le temps de les faire imprimer. Mais le véritable et authentique New Foundland Bitters, portera sur l'étiquette le nom de JULES TARDOS, Jr., Propriétaire, Nouvelle-Orléans.
JULES TARDOS, Jr.
22avril No 71 rue Tchoupitoulas.

Avez-vous besoin d'argent?

ADRESSEZ-VOUS à l'encoignure Dauphine et St-Louis. On y achète toutes sortes d'objets de seconde main, tels que meubles, vêtements d'hommes et de femmes, livres français, anglais, espagnols, etc.

Abonnement au cabinet de lecture, $1 par mois. On se rend à domicile. Ecrire franco.
J. BEGON.
14 fév—1 an 1.1.3, coin Dauphine et St-Louis

VENTES JUDICIAIRES.

J. H. Montague & J. R. C. Lewis vs. Weil & Frère.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 5568.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 12 juillet 1875, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, 27 de juillet 1875, à 5 heures P. M., à mon entrepôt Nos 23 & 25 rue d'Orléans, entre celles Royale et Bourbon, dans le deuxième district de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Un lot de GROCERIES, LIQUEURS, &c, suivant inventaire déposé en mon bureau pour renvois.

Saisi provisoirement dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
EUGENE WAGGAMAN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
11juil—3t

[illegible]argue & Co. vs. Gustave Sabatier.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 6,691—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept août 1875, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au Deuxième District de cette ville, de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Royale, Ste-Anne, Du Maine et de Chartres, mesurant quarante pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de cent-vingt pieds, entre lignes parallèles, le tout mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la veuve et des héritiers de feu Antoine Bondousquié, suivant acte au rapport d'Adolphe Bondousquié, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 10 mai 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
EUGENE WAGGAMAN,
11juil—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
—DES—
Marchands de la Nlle-Orléans.
104..........rue du Canal..........104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1875, y compris les risques non expirées de l'année précédente:

Sur risques de feu		[illegible],021 06
Sur risques de mer		32,556 10
Sur risques de rivières		35,988 08
Total des primes		$678,160 23
En moins, primes non expirées		121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$556,692 23
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$257,344 41	
Sur risques de mer	47,782 44	
Sur risques de rivières	82,344 65	
	$327,476 90	
Taxes	35,609 18	
Réassurances et primes remboursées	25,849 72	
Dépenses et quinze pour cent refaction moins intérêt	54,330 07	
		$454,260 87
Profit		$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$292,818 42
Bons de la ville	216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres	73 611 60
Billets garantis par hypothèque et gages	327,278 65
Effets à recevoir	88,417 60
Primes en voie de recouvrement	94,408 73
Bons de l'Etat	650 00
Actions d'assurance	19,124 46
Actions du Valette Dry Dock Comp.	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	20,0 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	108,587 29
	$1,223,448 88

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,398 60	
Primes de mer	42,344 82	
Primes des rivières	112,114 32	$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		278,157 74
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$93,347 66	
Sur risques de mer	15,447 32	
Sur risques de rivières	85,591 91	$140,318 9
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,715 63	214,064 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital		$62 133 12
L'actif de la compagnie est comme suit:		
Effets à recevoir	$43,674 01	
Prêts sur bons et hypothèques	55,943 33	$99,617 34
Prêts sur actions, sur demande	137,439 58	
Argent en banque	63,089 96	200 529 54
Propriétés foncières		118,750 42
Bons de la ville, actions de banques et autres		164,581 50
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.		27,814 11
Total de l'actif		$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.
WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe,	R. B. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentall,	A. Levi.

24mai

Guérison de la Consomption,

Aux éditeurs de l'*Abeille*.

Messieurs—Veuillez annoncer à vos lecteurs que j'ai

Un remède souverain pour la Consomption, pour tous les maux de gorge et toutes les affections pulmonaires, que j'ai guéri des centaines de cas et donnerai

$1000.00

dans un cas où il ne ferait pas de bien au malade. Ce remède m'inspire une telle confiance que je l'enverrai une fois, gratis, à la personne qui me le fera demander.

Veuillez montrer cette lettre à celles de vos connaissances qui souffrent de maux de gorge ou de maladies de poumons et obligez
Votre serviteur,
DR. T. F. BURT,
20 fév—6m. 69 William Street, New-York.

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Germania National Bank
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés		$ 663,756 22
Prêts sur demande		88,365
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation		300,000
Primes sur les bonds ci-dessus		28,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation		13,500
Actions et bonds divers		23,263
Dû par des banques et des banquiers éloignés		9,185 04
Mobilier et accessoires		5,900 00
Avoir en argent:		
Bonds des E. U. en main	112,000	
Comptant en caisse ici	451,629 95	
Do dans les banques de New-York	204,860 1	768,490 86
Total de l'actif		$1,880,441 92

PASSIF.

Capital payé	$ 300,000
Excédant de fonds	37,000
Billets émis	267,100
Dépôts	1,173,804 65
Dû à des banques et à des banquiers éloignés	54,180 82
Profits bruts pendant les 6 derniers mois	67,565 62
Moins dépenses et taxes	19,508 87
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires	48,056 75
Total du passif	$1,880,441 92

LOUIS SCHNEIDER, Président.
EDDM. EOHEL, Caissier.
1erjanv—1

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

Vaches.

PAR S. GUINAULT,—Encanteur. Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—MARDI, 27 juillet 1875.—Il sera vendu, à 11 heures du matin, à la savane de Berges, près de l'écurie de Prosper Cazaux—

La vacherie de M. Cazenave, comprenant—

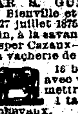

16 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux et d'autres au moment de mettre bas.
1 taureau, 1 taure.
2 chevaux.
1 charrette à lait, 1 à gombo et les ustensiles de la vacherie.

La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.

Conditions—Audessous de $150 comptant; de $150 et audessus 6 mois de crédit en billets tirés et endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 22 juillet—

Vente sans réserve de
Spacieux Terrains très élevés, de grande valeur, rue de l'Esplanade.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 31 juillet 1875, il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

14 magnifiques portions de terre formant l'îlet entier moins un lot de terre de l'îlet renfermé par les rues de l'Esplanade, Lepage, White et Dupré, désignés par les Nos 2 à 15 inclusivement.

Le lot No 2 face à la rue de l'Esplanade sera vendu avec le lot No 14 face à la rue Lepage.

Le lot No 3 face à la rue de l'Esplanade sera vendu avec le lot No 13 face à la rue Lepage et, ainsi desuite jusqu'au No 5—et les lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 courant de la rue de l'Esplanade à la rue Lapage—Pour les dimensions se référer au plan maintenant à la Bourse.

L'attention des personnes qui savent apprécier la position exceptionnelle de ces terrains admirablement élevés, est appelée à cette vente qui aura lieu sans aucune réserve.

La propriété ci-dessus n'est point sujette à la réclamation de Mme Gaines.

CONDITIONS.—Un tiers comptant et le reste payable à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant 8 o/o d'intérêt de date et hypothèque.

Actes de vente pardevant Andrew Hero Jr., notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes payables en 1876 et le dessèchement en sus du prix d'adjudication.—Les acheteurs devront se soumettre aux clauses pénales d'usage. 23juil—25 au 31.

RAPPORT SUR L'ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Banque Nationale de l'Etat
A LA NOUVELLE-ORLEANS,
DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,
A la clôture des affaires, le Vendredi, 31 décembre 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,316,877 24
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	566,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	33,896 84
Dû par des agents de rachat et de réserve	65,316 12
Dû par d'autres banques nationales	23,257 80
Dû par des banquiers et des banques d'Etat	258,863 97
Propriété foncière, meubles et installations	151,849 75
Primes payées	55,600 00
Echanges pour le Clearing House	386,961 94
Billets d'autres banques nationales	52,429 00
Petite monnaie, y compris les nickels	3,048 90
Espèces, y compris des billets du Trésor payables en or	15,239 43
Billets, legal tender	350,352 00
Cinq pour cent, fonds de rachat	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis autres que le fonds cinq pour cent de rachat	5,000 00
Total	$3,292,231 99

PASSIF.

Capital	$850,000
Surplus	33,156
Billets de banque nationale, non-payés	560,000 00
Dividendes non-payés	9,289 15
Dépots individuels	1,787,646 60
Dû à d'autres banques nationales	41,175 57
Dû à des banquiers et des banques d'Etat	70,982 38
Total	$3,292,231 99

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare que je crois le susdit tableau exact.
CHARLES L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 janvier 1875.
THEO. GUYOL, Notaire Public.
Exact—Témoins:
HARMON DOANE,
ALF. MOULTON,
SAM'L FRIEDLANDER.
12 janv— Directeurs

Banque Nationale de l'Union,
A LA
NOUVELLE-ORLEANS
DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE
A la clôture des affaires le
JEUDI 31 JANVIER 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$787,305 66
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	509,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	306,525 00
Dûs par des agents de rachat et de réserve	60,057 06
Dû par d'autres banques nationales	350 66
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	46,524 55
Propriétés foncières, mobilier et installation	46,370 11
Dépenses courantes et taxes payées	25,519 7
Echanges pour le Clearing House	255,066 1
Billets d'autres banques nationales	30,075 00
Petite monnaie, y compris les nickels	218 15
Espèces y compris les billets du Trésor payables en or	3,557 42
Billets legal tender	126,205 00
Total	$2,156,969 94

PASSIF.

Capital payé	$500,000 00
Autres profits non divisés	14,020 06
Billets de banque nationale non rachetés	419,387 00
Dividendes non payés	4,416 66
Dépots individuels	770,634
Certificats de dépots payables sur demande	4,721 5
Dû à d'autres banques nationales	521 90
Dû à des banques d'Etat et à des banquiers étrangers	387,457 25
Total	$2,156,969 94

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. } ss.

Moi, JAS. CHALARON, caissier de la susdite banque, déclare que je crois le susdit tableau exact.
JAS. CHALARON, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi ce 12 fév [illegible]

Bureau de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 13 décembre 1874.

A Messieurs les Membres Sociétaires de l'Union Française:

Conformément à nos statuts organiques, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport ci-joint, résumant les opérations de notre société pendant l'année écoulée:

Depuis le 1er décembre 1873, le nombre des personnes qui sont venues se faire inscrire sur nos livres, pour solliciter de l'emploi, a été de:

Hommes	236
Femmes	52—soit 288

Pendant cette période, le bureau a réussi à placer tant en ville qu'à la campagne:

Hommes	135
Femmes	56—soit 191.

Divers malades qui se sont adressés à nous ont nécessité la délivrance de 35 bons. Les docteurs Landry, Hava et de Bausset, ainsi que messieurs Jas et Cusachs, pharmaciens, ont, comme par le passé et gratuitement, fait les visites et fourni les médicaments nécessaires au soulagement de ces malheureux. La direction, interprète de la société entière offre à ces messieurs ses sincères remerciement.

Notre cours d'anglais gratuit a marché régulièrement 3 fois la semaine et a été suivi par une moyenne de 15 à 20 individus.

Le nombre des nouveaux inscrits pendant cette période a été de 190.

Recettes.

En caisse le 12 décembre 1873	$177 65
Reçu en 12 mois (bal. et cotisations	1,887 75—$24

Dépenses.

Bons de secours délivrés donnant droits à 247 logements et 494 repas	$169 40
Secours en argent à divers nécessiteux	23 10
Aux inondés de la Louisiane	50 00
Cours d'anglais, 12 mois à $15	180 00
Location du bureau, employé	1,113 55
Annonces, imprimés	76 55—1851 60
En caisse aujourd'hui, 13 décembre 1874	$13 80

J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

BANQUE NATIONALE DE LA NLLE ORLEANS.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES

Prêts et escomptes	$33,768 83
Tiré en sus	1,427 00
Bons des E. U. pour garantir la circulation	200,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques	2,800 00
Dû par des agents de rachat et de réserve	8,277 88
Dû par d'autres banques nationales	6,396 51
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	581 07
Propriétés foncières, mobilier et installations	10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées	6,148 18
Primes payées sur bons des E. U.	24,000 00
Chèques et autres items au comptant	290 40
Echanges pour le Clearing-House	30,063 91
Billets d'autres banques nationales	10,277 00
Petite monnaie y compris les nickels	945 06
Espèces	844 18
Billets Legal Tender	70,000 00
Cinq pour cent, fonds de rachats	9, 00 00
Total	$714,822 01

PASSIF

Capital payé	$300,000 0
Surplus	1 000
Autres profits non partagés	72,502 44
Billets de la Banque nationale en circulation	178,280
Dépôts individuels	258,227 97
Certificats de dépôts payables sur demande	3,880 40
Certificats de dépôts à terme (time)	2,000 00
Dû à d'autres banques nationales	955 87
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	2,793 83
Total	$714,822 01

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact.
JOHN H. PIKE, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 7 octobre, 1874. GEO. W. CHRISTY, Notaire Pubc

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $6). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste

VENTES A L'ENCAN.

PAR M. W. NEWMAN.

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, reçus par les derniers arrivages.

PAR M. W. NEWMAN.—H. Stern, encanteur—Il sera vendu, VENDREDI, 23 juillet 1875, à 11 heures du matin, à la salle d'encan, No 53 de la rue de la Douane, entre les rues Chartres et Levée—

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Formant un bel et bon assortiment qui convient au commerce de la ville et à celui de la campagne.
Conditions à la vente. 23 juil—

NEUVIEME ETAT ANNUEL
—DU—
FACTORS' AND TRADERS'
Insurance Company,
37..........Rue Carondelet..........37

Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$360,073 83	
Sur risques de rivières	250,229 76	
Sur risques de mer	44,116 41	$635,419 99
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1875	$ 89,742 00	
Primes remboursées	9,925 50	99,667 50
Montant net des primes		$535,752 4
PERTES PAYÉES, SAVOIR:		
Sur risques d'incendie	$134,367 30	
Sur risques de rivières	126,152 55	
Sur risques de mer	8,320 65	$269,170 53
Réassurances		14,969 62
Réfaction (rebate)		13,492 81
Taxes d'Etat et de Ville		22,653 46
Dépenses brutes, bureau local et agences		52,896 41
Profits et pertes		16,931 40—$389,582 63
Balance		$146,169 86
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus		10,164 87
		$156,334 [illegible]
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû		[illegible]
Bénéfices net		146,224 [illegible]
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements		[illegible]
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4		$117,150 [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 394,455 15
Comptes en voie de recouvrement	54,525 47
Effets à recevoir pour prets sur actions et bons	522,923 34
Effets à recevoir à courtes échéances	35,071 45
Actions de banques et autres actions	215,102 55
Actions de chemins de fer de la ville	79,549 96
Bons de la ville et autres bons	110,681 [illegible]
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 [illegible]
Propriétés foncières	65,[illegible]—$1,49[illegible]

PASSIF:

Capital	$1,100,000 00
Réserves pour risque non expirés	89,742 [illegible]
Dividendes non payés y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875	177,653 [illegible]
Casuel (surplus)	[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.
EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une tenue spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTÉRÊT SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie, et de payer un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires [illegible] participantes de l'année expirée au 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.
ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Moses Greenwood,	R. M. Walmsley,
W. A. Johnson,	A. Britton,
John I. Noble,	A. H. May,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	T. Lyttl. Lyon,
Samuel E. Moore,	Wm. C. Raymond,
J. I. Warren,	James I. Freeman,
R. L. Buckner,	Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander,	Joseph Mighton,
A. A. Yates,	E. F. Whitlock,
John I. Adams,	Cyrus Bussey,
Isaac Scherck,	Wm. J. Behan,
	B. F. Eshleman.

22mai—1m

Rapport sur l'Etat
—DE LA—
BANQUE NATIONALE DE L'ETAT.

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi, 1er juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques	[illegible]
Dû par des agents de réserve, approuvés	[illegible]
Dû par d'autres banques nationales	[illegible]
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	[illegible]
Propriétés foncières, mobilier et installations	[illegible]
Dépenses courantes et taxes payées	[illegible]
Primes payées	[illegible]
Echanges pour le Clearing House	$[illegible]
Billets d'autres banques nationales	[illegible]
Petite monnaie, y compris les nickels	[illegible]
Espèces	[illegible]
Billets Legal Tender	[illegible]
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)	[illegible]
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat de 5 pour cent)	[illegible]
Total	[illegible]

PASSIF.

Capital payé	[illegible]
Surplus	[illegible]
Autres profits non partagés	[illegible]
Billets de banque nationale non rachetés	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dépots individuels sujets à des chèques	$1,322,[illegible]
Certificats "demand" de dépots	7,000 00
Chèques certinés	12,89[illegible]
Chèques du caissier, non payés	[illegible]
Dû à d'autres banques nationales	[illegible]
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat	[illegible]
Total	$[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 8me jour de juillet 1875.
THEO GUYOL, notaire public.
Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,
15juil—1f Directeurs

L'ordonnance sur le paiement des taxes municipales.

Plusieurs erreurs s'étant glissées dans notre compte-rendu, nous reproduisons le texte officiel de l'ordonnance sur le paiement des taxes:

Mairie de la Nouvelle-Orléans.
Hôtel de Ville, 17 février 1875.
(No 2995—Série d'administration.)

Ordonnance relative au paiement des taxes arriérées, y compris celles de l'année 1873.

Il est ordonné que jusqu'au premier jour de juin 1875, le paiement des taxes de ville pourra se faire comme suit:

Les taxes de 1860 à 1870 inclusivement, entièrement en scrip, y compris l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville.

Les taxes de 1871, entièrement en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant, le reste en scrip.

Les taxes de 1873, cinquante cents par $100, comptant, le reste, $2,50 par $100 en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant et le reste en scrip.

Il est de plus ordonné que par le mot "scrip" employé dans l'ordonnance, on entend les jugements enregistrés, les certificats d'allocation, les mandats de taxes, l'argent de ville, les certificats de jurés, les certificats de coroner, les certificats d'excès de taxes, les réclamations auxquelles une ordonnance a pourvu, jusqu'en 1874, inclusivement; avec droit de transfert.

Il est de plus ordonné que dans aucune circonstance les conditions de cette ordonnance ne seront prolongées au-delà de l'époque fixée; que toutes les taxes qui n'auront pas été payées le premier jour de juin 1875, seront payables comptant, exclusivement.

Il est de plus ordonné que l'ordonnance No 2725, série d'administration, adoptée le 21 avril 1874, et l'ordonnance No 2915, série d'administration, adoptée le 29 décembre 1874, sont, par les présentes, rappelées.

Adopté par le Conseil de Ville de la Nlle-Orléans, le 16 février 1875.
CHARLES J. LEEDS, Maire.
Pour copie conforme:
J. H. HARDY, Secrétaire.